

## LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022

À une séance régulière du conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue à 19h00, au Centre multifonctionnel 12, rue Fournier, sont présents: M. Harold Poisson, Maire ainsi que les conseillers suivants: Mme Alexandra Champagne, M. Éric Bergeron, Mme Cynthia St-Pierre, M. Frédéric Champagne, M. Jean-François Boivin et Jean-Philippe Bouffard ainsi que Mme Julie Roberge, directrice générale et greffière-trésorière.

### **Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents.

8557-0922

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin, d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

### **Adoption du procès-verbal du 15 août 2022.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

8558-0922

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement que la greffière-trésorière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

### **Adoption des comptes.**

Sur proposition du conseiller Frédéric Champagne appuyée par la conseillère Alexandra Champagne, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois d'août 2022 tels que déposés au montant total de 203 940.53 \$.

8559-0922

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, greffière-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Julie Roberge, greffière-trésorière

### **Rapport de l'inspecteur municipal.**

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné.

8560-0922

ADOPTÉE

### **Nomination de Mme Sonia Patterson à titre de greffière adjointe.**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement que Madame Sonia Patterson soit nommée à titre de greffière adjointe.

8561-0922

ADOPTÉE

### **Nomination de M. Marc Lavigne à titre d'inspecteur municipal.**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement que Monsieur Marc Lavigne soit

8562-0922

nommé à titre d'inspecteur municipal et en bâtiment en remplacement de M. Bryan McNeil.

ADOPTÉE

**Nomination de Mme Sonia Patterson à titre d'adjointe au service d'inspection municipale.**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement que Madame Sonia Patterson soit nommée à titre d'adjointe au service d'inspection municipale.

8563-0922

ADOPTÉE

**Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 219 500 \$ qui sera réalisé le 19 septembre 2022.**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Rosaire souhaite emprunter par billets pour un montant total de 219 500\$ qui sera réalisé le 19 septembre 2022, réparti comme suit :

8564-0922

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
157-0417	92 900 \$
158-0417	126 600 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7). Pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunt numéros 157-0417 et 158-0417, la Municipalité de la paroisse de Saint-Rosaire souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Alexandra Champagne et résolu unanimement;

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit.

1. Les billets seront datés du 19 septembre 2022;
2. Les intérêts seront payable semi-annuellement le 19 mars et le 19 septembre;
3. Les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2023</b>	21 500 \$	
<b>2024</b>	22 600 \$	
<b>2025</b>	23 700 \$	
<b>2026</b>	24 900 \$	
<b>2027</b>	26 100 \$	à payer en 2027
<b>2027</b>	100 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années en 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 157-0417 et 158-0417 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 septembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissement, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

**Refinancement des règlements 157-0417 et 158-0417 – Acceptation de la soumission.**

8565-0922

Date d'ouverture :	12 septembre 2022	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	19 septembre 2022
Montant :	219 500 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Rosaire a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 septembre 2022, au montant de 219 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

21 500 \$	4,60000 %	2023
22 600 \$	4,60000 %	2024
23 700 \$	4,60000 %	2025
24 900 \$	4,60000 %	2026
126 800 \$	4,70000 %	2027

Prix : 98,43200

Coût réel : 5,11847 %

2 - CAISSE DESJARDINS DES BOIS-FRANCS

21 500 \$	5,28000 %	2023
22 600 \$	5,28000 %	2024
23 700 \$	5,28000 %	2025
24 900 \$	5,28000 %	2026
126 800 \$	5,28000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,28000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**Il est proposé par Cynthia St-Pierre, appuyé par Alexandra Champagne et résolu unanimement**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Rosaire accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 19 septembre 2022 au montant de 219 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 157-0417 et 158-0417. Ces billets sont émis au prix de 98,43200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cing (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

**Demande de dérogation mineure au 182, 6<sup>e</sup> rang.**

8566-0922

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par : Marc Lavigne et Monique Moreau;

**CONSIDÉRANT** qu'ils prennent également connaissance de l'avis favorable donnée par les membres du Comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion tenue le 22 août 2022;

**CONSIDÉRANT** que cet avis fait part qu'à la demande de dérogation mineure, c'est-à-dire à autoriser l'absence de marge latérale du garage au 182, 6<sup>e</sup> rang;

**CONSIDÉRANT** qu'une servitude réelle et perpétuelle de maintien en état de ce qui constitue un empiètement mineur sous la forme d'un mur et de l'avant-toit sur fonds servant a été consentie par le propriétaire du lot 4 478 863;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

**Après délibération** du Conseil, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu que la présente demande de dérogation mineure soit acceptée, le tout conformément à l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

**Achat d'équipements pour la station de pompage.**

8567-0922

**CONSIDÉRANT** qu'une des deux pompes au réservoir de l'aqueduc est défectueuse;

**CONSIDÉRANT** que ces deux pompes ont été réparées à quelques reprises au cours des dernières années;

**CONSIDÉRANT** que la station de pompage aurait besoin d'un système plus sécuritaire pour desservir les usagers;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à la suite de la réception des soumissions, à donner le contrat au plus bas soumissionnaire.

ADOPTÉE

**Attribution d'un mandat - Dépôt d'une offre de service d'étude hydrogéologique.**

8568-0922

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du projet de recherche en eau potable, la Municipalité de Saint-Rosaire a procédé à la réalisation d'une première étude hydrogéologique;

**CONSIDÉRANT** que la firme LNA a trouvé de l'eau sur un des deux puits forés;

**CONSIDÉRANT** qu'afin de poursuivre l'étude, il est recommandé de faire des essais de pompage longue durée et de prélever l'eau souterraine et d'analyser les résultats;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement d'accepter l'offre de la firme LNA pour la réalisation de l'étude hydrogéologique, selon les honoraires suivants, plus toutes taxes applicables:

HONORAIRES PROFESSIONNELS	
Description	Montant
Phase I- Essai de pompage longue durée (72 heures)	12 635 \$
Phase II – Préparation d'une étude hydrogéologique	6 462 \$
Phase III – Préparation du formulaire AM 168	2 531 \$

QUE les coûts des travaux soient affectés au programme de subvention de la TECQ.

ADOPTÉE

**Contrat pour pavage de trottoirs et réparations sur le rang de la Coupe.**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a demandé des soumissions pour des réparations mécanisés sur le rang de la Coupe et pour le pavage de trottoirs pour la pergola;

8569-0922

**CONSIDÉRANT** que des travaux sont également prévus dans le 4<sup>e</sup> rang;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu d’octroyer le contrat de réparations mécanisées à Pavage Veilleux pour un montant de 15 765 \$ plus taxes et d’autoriser les travaux prévus dans le 4<sup>e</sup> rang pour le même prix unitaire, soit 460\$ la tonne métrique.

ADOPTÉE

**Adjudication de contrat - Dépôt des soumissions de sel et sable.**

**ATTENDU** que des soumissions ont été demandé pour l’achat de sel et de sable et la municipalité a reçu les prix suivants :

8570-0922

Sel Warwick	99.00 \$/unité
Sel Frigon	101.50 \$/unité

**Sable avec 5% de sel**

La Sablière de Warwick	28.90 \$/t.m.
------------------------	---------------

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu d’octroyer le contrat de sel au plus bas soumissionnaire, soit à Sel Warwick pour un montant de 99 \$/unité et pour l’achat de sable à La Sablière de Warwick au coût de 28.90 \$/t.m.

ADOPTÉE

**Autorisation – contrat de gré à gré pour le marquage de rue.**

**CONSIDÉRANT** qu’un contrat doit être attribué pour le marquage des rues et lignage de stationnements;

8571-0922

**CONSIDÉRANT** que trois demandes de soumission ont été envoyées à des entrepreneurs provenant de régions environnantes;

**CONSIDÉRANT** que l’ouverture des soumissions aura lieu le 16 septembre 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à attribuer le contrat pour le marquage de rue et lignage de stationnement, au plus bas soumissionnaire conforme à l’appel d’offres. QUE le coût des travaux soit pris à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

**Refonte du site internet municipal – Choix d’un concepteur web.**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a demandé des soumissions concernant la conception d’un site internet et l’hébergement du site;

8572-0922

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu les prix suivants :

	Conception	Hébergement annuel	Gérance annuelle
Numérique.ca	Incluse	1500 \$	Incluse
Solutions-Zen.com	4 960 \$	456 \$	1 000 \$
DGK.ca	9 600 \$	310 \$	Incluse

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu de mandater l'entreprise Numérique.ca plus bas soumissionnaire, pour la confection et l'hébergement d'un nouveau site internet.

ADOPTÉE

**Autorisation – Journée de collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu d'autoriser la dépense pour une journée de collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) le 17 septembre 2022.

8573-0922

ADOPTÉE

**Demande au MTQ – réduction de vitesse au village.**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité reçoit constamment des plaintes concernant la vitesse excessive dans la zone urbaine du 6<sup>e</sup> rang;

8574-0922

**CONSIDÉRANT** que la municipalité constate l'excès de vitesse de plusieurs automobilistes dans le village et elle est consciente du danger pour nos petits écoliers qui traversent la rue matin, midi et soir ;

**CONSIDÉRANT** que la route du 6<sup>e</sup> rang est sous la juridiction du ministère des Transports ;

**CONSIDÉRANT** qu'une solution doit absolument être trouvée pour la sécurité de nos piétons;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé à l'unanimité, et résolu que le conseil municipal de Saint-Rosaire demande au ministère des Transports de nous aider à trouver une solution pour abaisser la vitesse dans le secteur du village.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Autorisation d'embauche du personnel pour le service d'animation municipale.**

8575-0922

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Rosaire démarre un projet de service municipale d'animation pour les enfants ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Alexandra Champagne, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'embauche du personnel pour la mise en place du service municipale d'animation qui débutera le 3 octobre 2022.

ADOPTÉE

**Levée de l'assemblée.**

Levée de l'assemblée par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard à 19h36.

---

**Harold Poisson,**  
Maire

---

**Julie Roberge, directrice**  
générale et greffière-trésorière